

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Note à l'attention du Ministre chargé de la mer

OBJET : Enjeux et recommandations concernant la lutte contre le narcotrafic

En 2022, d'après le Ministère de l'Intérieur, 29.7 tonnes de cocaïne ont été saisies sur le territoire français. Cela correspond à une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. En dix ans, les quantités saisies ont été multipliées par cinq, démontrant l'explosion du trafic de drogue en France.

Le trafic de drogue, composante de la criminalité organisée, s'organise autour d'une évolution constante des routes empruntées, des produits commercialisés et des pratiques observées par les narcotrafiquants. C'est cette configuration constante qui rend complexe la lutte contre ce trafic tout les sautifications sont turbulentes. En ce sens, la lutte contre le trafic de drogue met en lumière des enjeux multiples tels que des enjeux sécuritaires, économiques mais aussi de salubrité et de santé publique au niveau national et international.

Se pose ainsi la question de la complexité de l'organisation et de la lutte contre le trafic de drogue au niveau national, européen et international.

Alors que la lutte contre le narcotrafic est une problématique transnationale et complexe à intégrer pour les états (I), des recommandations pour la mise en place d'une lutte organisée et efficace contre le trafic de drogue émergent (II).

I) La lutte contre le trafic de drogue : une problématique tentaculaire et complexe à intégrer pour les états

Alors que le trafic de drogue explose en Europe et dans le monde (A), des enjeux multiples liés à la lutte contre le trafic émergent sur fonds de violence et de corruption en France et à l'étranger (B).

A. Une augmentation marquée du trafic de drogue en Europe et à l'international

Alors que la production et la consommation explosent, l'organisation du trafic se rend de plus en plus ingénieuse. D'après l'ONUDC, il y aurait environ 300 millions de consommateurs au niveau mondial consommant majoritairement du cannabis qui est la drogue la plus répandue mais aussi de la cocaïne, de l'héroïne et des drogues de synthèse multiples. En constante évolution et reconfiguration, le marché actuel fait apparaître deux dynamiques : la production d'opioïdes de synthèse comme la MOA a largement augmenté (857 types de drogues de synthèse ont été identifiés en Europe) tandis que le trafic de cocaïne a explosé avec un niveau record de production de 27 tonnes en 2022 ce qui démontre une augmentation de 20% par rapport à 2021. Le trafic de drogue est un trafic lucratif qui s'est internationalisé et qui s'adapte de manière souple quant aux chaînes d'approvisionnement, aux routes de transports et à la réponse pénale des états face à l'ubérisation du trafic et la diversification des modes d'action.

En France, il est estimé que le trafic de drogue génère 3,5 milliards d'euros minimum sur le territoire. Alors que les saisies augmentent avec 128,6 tonnes de cannabis saisies en 2022 soit c'est-à-dire 15% de plus qu'en 2021, il apparaît évident que le pays engage une lutte acharnée contre le trafic. Transportée par voie maritime en règle générale mais aussi par voie aérienne, la drogue saisie sur le territoire, à 55% est d'origine guyanaise ou en provenance des Antilles. En effet, les ports d'entrée sur le sol national les plus importantes sont les ports (particulièrement celui

du Havre mais aussi Marseille) ainsi que les territoires d'Outre-Mer français. Aujourd'hui, le phénomène touche tout le territoire national puisqu'il est présent dans les villes moyennes et petites et dans les zones rurales. Par ailleurs, certaines zones sont submergées comme le port du Havre. Outre l'augmentation du trafic, un phénomène d'"ubérisation" du trafic est observé, entraînant une concurrence accrue et parfois une baisse des prix. Par ailleurs, n'adaptant à la réponse pénale, les narcotraffiquants sont souvent des mineurs vulnérables en situation irrégulière. Face à la situation, une réponse interministérielle s'est développée avec comme chef de file politique le MILDECA (mission interministérielle) regroupant tous les acteurs de la lutte. L'OFAS, son chef de file opérationnel rassemble des acteurs de la douane (dont le DNRED) mais aussi la Police Nationale et la Gendarmerie nationale afin de répondre aux problématiques soulevées par le trafic ainsi que la lutte contre la criminalité organisée.

B. Des enjeux multiples liés à la lutte contre le trafic de drogue sur fonds de violence et de corruption en France et à l'étranger.

Dans le contexte de la lutte contre le trafic de drogue, de nombreux enjeux émergent. Tout d'abord, le trafic soulève des problématiques variées comme la question de la sécurité puisque une corrélation forte est observée entre trafic et violence en augmentation dans les zones concernées. D'après l'OCLEO, 80% à 90% des règlements de compte et des meurtres sont liés à des différends concernant le narcotraffic. De plus, le blanchiment de l'argent criminel et la corruption constituent un enjeu économique fort connecté à un enjeu de santé publique qui n'est pas négligeable. C'est face à ces problèmes multiples que l'Etat français doit s'adapter tout en prenant en compte l'aspect international de la lutte contre le trafic de drogue.

Pour autant, les Etats font face à des enjeux de taille dans la lutte. Au niveau international, malgré une mobilisation des états, la coopération est défectueuse et présente de failles marquées en raison de la difficulté d'intégrer certains états comme le Maroc ou l'émirat de Dubaï qui font office d'états "refuges" pour les narcotraffiquants. Si la coopération européenne a plus de succès comme les affaires EncroChat ou Sky ECC le démontrent, via Europol, Eurojust, CEPOL ou encore Frontex et l'Agence de l'Union

Européenne sur les drogues (2023), la coopération est limitée car il n'existe pas de cadre juridique commun. De plus, le cadre législatif contraignant et la lenteur du système ne favorisent pas une lutte efficace.

S'ajoutent à cela de nombreuses problématiques au niveau national. Outre la multiplicité des acteurs ne facilitant pas la collaboration et un partage d'informations adéquat, la France fait face à des enjeux quant à ses moyens humains, technique mais aussi vis-à-vis des modes d'opération utilisés. Alors que l'implication et le rôle des services de renseignement reste flou, l'OFASST créé en 2019 fait face à une difficulté dans son fonctionnement en tant que chef de file de la lutte malgré des actions efficaces. Globalement, il est fait état d'un manque d'effectifs vis-à-vis de l'ampleur du problème ainsi qu'un retard technologique avéré. Par exemple, les services de la Douane dénoncent un manque d'effectifs dans les ports et aéroports ainsi qu'au sein de la DNRED. C'est également le cas de l'autorité judiciaire qui déplore un manque de magistrats. Par ailleurs, même si les saisies, interpellations et amendes augmentent, les actions-opérations "place nette" font état d'un bilan décevant en termes de saisies (moins de 40 kg de cocaïne saisie pour 473 opérations effectuées entre septembre 2023 et avril 2024). De la même manière, les trafiquants profitent des failles juridiques de la procédure pénale, conscients de la réponse pénale quant aux infractions commises par des mineurs ainsi que de la difficile prise en compte de la lutte contre le blanchiment endémique. En conséquence, l'organisation et le droit sont inadaptés à la réalité, et ce particulièrement pour le blanchiment puisque la réponse pénale n'atteint pas réellement les acteurs du trafic de drogue (difficulté de l'identification et de la saisie des avoirs criminels par exemple). Pour autant, l'action militaire en Haute Mer, même si parallèle, de la Marine Nationale via les opérations NARCOPS en coopération avec l'OFASST et les services de renseignement sont très efficaces. L'opération CORYMBE (Golfe de Guinée) est un exemple de coopération nationale et internationale de haut-niveau.

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II) Recommandations pour la mise en place d'une lutte organisée et efficace contre le trafic de drogue

Alors que des pistes d'amélioration sont identifiées pour compléter le dispositif de lutte sur le territoire national (A), la coopération internationale doit aussi être renforcée de bout en bout (B).

A. Des pistes d'amélioration identifiées pour améliorer le dispositif de lutte en France

Dans le cadre des moyens opérationnels, il s'agit dans un premier temps, d'évaluer l'impact de la drogue livrée par voie maritime, de sécuriser les territoires d'origine vulnérables et la pérennisation des contrôles à 100% en Guyane mais aussi en Martinique et en Guadeloupe parallèlement au développement de contrôles routiers dans les territoires. Cela pourrait être complété par la sécurisation des infrastructures portuaires en améliorant les flux maritimes et portuaires. En effet, seuls 2 à 10% des conteneurs sont contrôlés. Outre la rénovation de la politique contre les "mules" pour ce qui concerne la voie aérienne, il s'agit aussi de clarifier le rôle de chaque acteur de la lutte contre le trafic de drogue afin de profiter des 104 CROES de l'OFAST de manière adaptée et de favoriser une meilleure coordination sur l'ensemble du territoire. De plus, il serait intéressant de mettre en avant les acteurs locaux et mobiliser les acteurs du renseignement. De manière complémentaire, il apparaît nécessaire de miser en compétence sur les capacités technique et cyber, notamment par rapport à l'utilisation de l'intelligence artificielle et du traitement rapide de données.

Dans le cadre de la réponse pénale, il serait pertinent de créer un parquet national antistupéfiants comme proposé par le rapport du Sénat, qui serait complété par une "cellule de coordination nationale" rattachée au Parquet de Paris afin de renforcer la coordination et le chaînage de l'information. Ce dispositif impliquerait l'augmentation de 40% des effectifs du parquet travaillant sur la lutte contre la criminalité organisée. Dans ce cadre, il est proposé de durcir la procédure pénale afin de neutraliser les narcotraffiquants ainsi que de mettre en place un régime pénal spécifique pour les mineurs. Parallèlement, afin de soutenir le dispositif, il est suggéré de mettre en place un plan anticorruption pour lutter contre le blanchiment via la systématisation de enquête patrimoniale. Le but est ici de utiliser le volet patrimonial et financier comme élément incontournable de la lutte contre le trafic de drogue en "frappant au porte-monnaie". Finalement, subsiste aussi l'enjeu de la prévention auprès des consommateurs et notamment des jeunes. Cette problématique serait organisée via une campagne de communication majeure sur le sujet.

B. Une coopération internationale renforcée de bout en bout

Au niveau européen, les acteurs de la lutte contre le trafic de drogue sont multiples au sein de l'Agence de l'Union Européenne sur les drogues. Le sujet de la lutte est donc largement évoqué au sein du Groupe Horizontal Drogue en accord avec la stratégie 2021-2025 sur la lutte contre les incidences du trafic et de la consommation sur la sécurité et la santé. Ainsi il s'agit pour la France d'annoncer une position forte dans les concertations européennes et d'organiser une coopération indispensable au niveau européen sur l'intelligence artificielle et le traitement des données. Le marché de la drogue générant 31 milliards d'euros annuellement en Europe, il s'agit de lutter via des moyens technologiques adaptés (drones...) en amont de la chaîne d'approvisionnement.

Il s'agit donc de mobiliser les partenaires de l'Union Européenne dans la lutte.

De la même manière, au niveau institutionnel, la coopération se doit d'être renforcée pour mener des actions, notamment auprès des états "refuge". C'est la raison pour laquelle le gouvernement propose la création de la position d'un magistrat de liaison pour ces états et notamment l'émirat de Dubaï. Par ailleurs, il serait pertinent de mettre en place une extension du modèle MAOC-N sur le renseignement partagé couvrant le trafic de drogue en haute mer ce qui faciliterait l'action de la Marine Nationale. De plus, via l'appel à projet PIRALAD de la MILDECA, l'état français cherche à promouvoir les recherches appliquées sur l'offre illicite et le trafic de stupéfiants - ~~celles-ci permettraient d'avoir à disposition~~ Celles-ci permettent en accès à des données scientifiques à destination des décideurs des politiques publiques.

En conclusion, l'organisation de la lutte contre le trafic de drogue est particulièrement complexe en raison de l'évolution constante du marché et de la diversité des acteurs institutionnels français, européens et internationaux. En ce sens, les enjeux liés à la lutte sont multiples et impliquent la prise en compte de toutes les étapes du trafic, de la production au consommateur en passant par la logistique, le transport et la livraison du produit. C'est la raison pour laquelle les recommandations sont également multiples afin de répondre à une problématique tentaculaire touchant tous les acteurs de la société.

